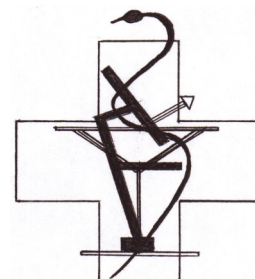


# L'ÉCHO



Des Pharmacies et des Laboratoires d'Analyses Médicales

édito

JANVIER 2012

N° 162

## Sommaire

### EDITO

P. 1

### OFFICINES

- ☐ Les données économiques P. 2
- ☐ La situation de l'emploi P. 3-5
- ☐ Les salaires conventionnels et observés P. 6-7
- ☐ Le harcèlement moral P. 8



Bulletin d'information bimestriel des Syndicats CGT du personnel des pharmacies d'officines et des laboratoires d'analyses médicales.

ISSN 07657021

Commission Paritaire : 0114507701

Directeur de publication : Gilles HELLIER

Imprimé par nos soins : FNIC CGT

case 429 - 263, rue de Paris

93100 Montreuil

E-mail : [fnic@cgt.fr](mailto:fnic@cgt.fr)

Site : <http://www.fnic.cgt.fr>

## ● EN 2012, AGIR POUR CHANGER DE CAP

**D**e vraies questions sont aujourd'hui posées à l'ensemble de la population qu'elle soit salariée, retraitée, privée d'emploi. Doit-on continuer à laisser la finance, avec la complicité du gouvernement et du patronat, imposer l'austérité et continuer à détruire notre industrie, donc nos emplois et notre Protection sociale ?

Depuis plusieurs années, les restructurations, les cessions de pans entiers de nos industries ont complètement détruit le potentiel industriel en Europe, et particulièrement dans notre pays. D'un côté l'affaiblissement de l'emploi industriel conduisant au chômage et à la précarité, de l'autre une explosion des profits et des richesses accumulée par une minorité.

L'actualité fait part d'une certaine résonance des luttes nombreuses qui s'expriment dans les entreprises sur ces enjeux de l'emploi et du devenir de l'industrie.

**Répondre aux besoins**, ce qui devrait être la finalité de l'activité économique, suppose d'améliorer les capacités de production, donc d'accroître l'investissement, le niveau et la qualité de l'emploi, la recherche et l'innovation technologique.

**La Fédération Nationale des Industries Chimiques CGT**, avec d'autres fédérations de la CGT, a décidé de **s'inscrire dans une campagne de mobilisation** pour exiger, avec les salariés, une véritable politique industrielle à partir des territoires et entreprises dans une recherche de cohérence nationale. L'objectif étant de construire d'ici la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2012, une action coordonnée nationalement à l'échelle des régions pour le développement de l'activité industrielle et de l'emploi, en lien avec les services publics.

**Pour affirmer notre opposition**, la CGT met en débat la perspective d'une journée d'initiatives et de mobilisations dans chaque région et département en coopération avec les fédérations pour le 22 mars 2012.

Ce qui est recherché en priorité, c'est la **mobilisation des salariés sur l'urgence** d'avoir une politique de développement de l'industrie et de l'emploi en CDI. **Il nous faut faire de cette campagne pour l'industrie**, un moment fort pour les salariés, les conditions de travail, le financement de la retraite et de la protection sociale.

**Pour les salariés des officines et des laboratoires**, cela passe notamment par l'application d'une véritable démocratie sociale qui permette aux salariés de ces branches d'obtenir le développement de leur qualification et une réévaluation de leur salaire, avec notamment **la mise en place du SMIC à 1700€**.

**Dans ce contexte politique, économique et social, l'année 2012 doit être l'année du renforcement de notre Fédération et de la CGT.**

**Notre ambition est donc de proposer cet engagement syndical à un maximum de salariés des officines et des laboratoires, en organisant de multiples rencontres et débats avec eux, avec les syndiqués et nos collègues de travail qui manifestent souvent une confiance envers notre organisation, mais qui hésitent encore à franchir le pas de l'adhésion.**



## LES DONNÉES ÉCONOMIQUES

### A—LA DEMOGRAPHIE OFFICINALE

**A**u 31 décembre 2010, la France compte 22 186 officines pour 27 857 titulaires (dont 54 % de femmes), soit plus d'une officine pour 2 800 habitants. Il faut y ajouter 642 officines dans les DOM (Source CNOP).

Depuis dix ans, le nombre d'officines libérales a diminué d'environ 2,26 %. En revanche, le nombre de pharmaciens titulaires s'est accru de 2,04 % depuis 2000 (+ 3,97 % entre 1999 et 2009).

**L'exercice en association concerne environ 58 % des pharmaciens titulaires.**

Les officines exploitées en nom propre représentent environ 42 % des pharmacies (45 % en 2009).

**PARMI LES FORMES JURIDIQUES ADOPTÉES, ON PEUT REMARQUER UNE TRÈS NETTE PROGRESSION DES SOCIÉTÉS D'EXERCICE LIBÉRAL (SEL).**

|                                                          | Au<br>31/12/2009 | Au<br>31/12/2010* |
|----------------------------------------------------------|------------------|-------------------|
| Nom propre                                               | 10052            | environ 9 000     |
| Copropriété                                              | 211              | environ 200       |
| SNC                                                      | 4119             | environ 3 900     |
| SARL                                                     | 925              | environ 1 100     |
| SEL<br>(dont SELARL,<br>SELAFA, SELCA<br>et SELARL-EURL) | 4966             | 5704              |
| EURL                                                     | 2113             | Environ 2 200     |

\* : En dehors du nombre d'officines exploitées sous la forme de SEL, le CNOP n'a communiqué que des ordres de grandeur en 2010, ce qui ne permet pas de connaître précisément la répartition des officines en fonction de leur forme juridique.

Les officines comportent, en moyenne, 2,3 pharmaciens (titulaires + adjoints). Au total, le nombre de pharmaciens (titulaires + adjoints) exerçant en 2010 dans les 22 186 officines est de 54 509 dont 26 652 salariés (26 565 en 2009).

### B—L'ÉCONOMIE DE L'OFFICINE<sup>1</sup>

**L**es résultats présentés dans le tableau qui suit, soulignent que l'économie officinale s'est stabilisée en 2010, mais avec, pour la première fois, une baisse du chiffre d'affaire global des officines. La marge reste stable par rapport à l'année précédente.

**CHIFFRES CLÉS DE L'ÉCONOMIE OFFICINALE EN 2010 (SOURCE ENQUÊTE ÉCONOMIQUE FSPF) :**

|                                      | Résultats<br>enquête | Résultats<br>enquête | Résultats<br>enquête | Evolution |
|--------------------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|-----------|
|                                      | 2008                 | 2009                 | 2010                 | 2009/2010 |
| CA                                   | 1533 k€              | 1547 k€              | 1544 k€              | - 0,19 %  |
| Marge                                | 415 k€               | 421 k€               | 422 k€               | +0,07 %   |
| Salaires,<br>charges,<br>cotis expl. | 219 k€               | 224 k€               | 228 k€               | +1,51 %   |
| Résultat<br>d'exploita-<br>tion      | 122 k€               | 118 k€               | 122 k€               | +3,99 %   |
| RCAI                                 | 114 k€               | 110 k€               | 115 k€               | +4,50 %   |
| Résultat net                         | 114 k€               | 109 k€               | 113 k€               | +4,12 %   |
| Résultat par<br>pharmacien           | 91 k€                | 87 k€                | 90 k€                | +4,01 %   |

**CES DONNÉES METTENT EN ÉVIDENCE UNE TRÈS LÉGÈRE DIMINUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES ENTRE 2009 ET 2010, DE L'ORDRE DE 0,19 %.**

<sup>1</sup> Données issues des résultats de l'enquête économique annuelle réalisée par la FSPF, auprès de ses adhérents, sur les résultats des officines en 2010 (près de 1 000 bilans ont été analysés dans cette enquête).



**E**n tenant compte du nombre de pharmacies et de pharmaciens titulaires en activité à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2011, nous observons, pour l'année 2010, un résultat par pharmacien égal à 90 200 euros.

Pour mémoire, cette somme doit permettre aux officinaux, après paiement de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP), non seulement de vivre, mais également de rembourser le capital emprunté pour l'acquisition de leur pharmacie et d'investir dans leur outil de travail.

Ce chiffre est en augmentation par rapport à 2009, d'environ 4 %. En effet, l'enquête économique annuelle réalisée par la FSPF pour l'année 2009 avait conduit à observer un résultat par pharmacien de l'ordre de 87 000 euros.

Cette augmentation de 4 % du résultat peut s'expliquer d'une part, par l'augmentation très

modérée des dépenses engagées au titre des salaires et des charges et, d'autre part, par la forte diminution des versements opérés au titre des impôts et des taxes dus par l'entreprise officinale (CET notamment ... ) :

- la modération salariale s'explique par deux facteurs: d'une part, les évolutions des effectifs ont été gérées de façon plus stricte par les titulaires, d'autre part, l'augmentation du point de salaire survenue en 2010 est entrée en application, pour les officines adhérentes des syndicats patronaux signataires de l'accord de salaires, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2010, étant précisé que les pharmacies non syndiquées ont attendu l'extension de cet accord salarial intervenue en 2011 pour en faire application.



## LA SITUATION DE L'EMPLOI

### A—LES PHARMACIENS ADJOINTS

**L**e nombre de pharmaciens exerçant en officine est de 25759 : **21 954** sont adjoints en officine à temps complet ou partiel, soit une évolution négative plus forte par rapport à (-1,5 %) et **3698** sont adjoints intérimaires, population « multi employeurs » représentant désormais 14 % des pharmaciens adjoints d'officine, nombre en progression constante et significative. Enfin, selon le panorama au 1<sup>er</sup> janvier 2011 communiqué par le Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens (CNOP), il faut également ajouter 30 pharmaciens gérants après décès et 77 pharmaciens remplaçants de titulaires.

Ainsi, en Métropole, nous comptons **1,03 adjoint par officine** avec un taux stable de féminisation de 82 %. Dans les DOM (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Mayotte et Réunion), on dénombre 511 adjoints inscrits, exerçant principalement dans les départements de La Réunion, Martinique et Guadeloupe.

Pour la première fois depuis 2005, on note une stabilisation de l'effectif des pharmaciens adjoints d'officine. Le taux d'évolution sur 5 ans est de + 12 %.

Environ un pharmacien sur deux exerçant en officine est un adjoint (adjoints intérimaires compris). La moyenne d'âge de cette population est de **43,2 ans** (contre 49 ans pour les titulaires).

Depuis 1998, l'effectif des adjoints à temps partiel a progressé de 60 %, soit trois fois plus vite que celui des adjoints à temps plein. Près de la moitié des adjoints sont inscrits à temps partiel.

S'agissant de la **mobilité** des pharmaciens adjoints, selon les données ordinales, il faut souligner que le passage du statut d'adjoint, donc de salarié, à celui de titulaire, donc de travailleur indépendant, s'effectue **dans les 10 premières années** d'exercice professionnel. Plus le temps passe, plus celui-ci se raréfie.



Ainsi, les adjoints âgés de plus de 36 ans ne représentent plus que 12 % des nouveaux pharmaciens installés (évolution des inscriptions de la section D vers la section A du CNOP).

La **répartition territoriale** des pharmaciens adjoints d'officine est marquée par un contraste de part et d'autre d'une ligne Le Havre-Marseille. Si la moitié Est du territoire est caractérisée par des moyennes d'adjoints par département plus importantes, notamment le long de la côte méditerranéenne, dans les régions Rhône-Alpes, Lorraine et Alsace ainsi que la pointe nord de la France, à l'inverse, le centre de la France compte un nombre d'adjoints peu important.

Les pharmaciens adjoints âgés de **55 ans et plus**, c'est-à-dire en fin de carrière, sont essentiellement présents en **Ile-de-France** et en **Aquitaine**.

Environ **440 pharmaciens** de nationalité étrangère, inscrits en section D, exercent en France (source CNOP): les plus nombreux sont les ressortissants d'Afrique et d'Europe. Leur nombre a fortement diminué cette année.

La réglementation prévoyant un pharmacien adjoint par tranche de chiffre d'affaires hors taxe égale à **1 270 k€** (arrêté du 23 mars 2009 - J.O. du 4 avril 2009) n'a pas évolué en 2010.

### B — L'OFFICINE ET SON EQUIPE OFFICINALE

La France métropolitaine compte **21628** entreprises officinales (NAF 4773 Z) employant au moins un salarié (source Pôle Emploi) hors DOM (contre 21 910 en 2009). Environ 119 600 salariés (ratio stable à **5,53 salariés** en moyenne par officine) y travaillent.

Dans les DOM, on dénombre 600 officines occupant 4 106 salariés, soit un ratio de **6,84 salariés** par officine.

**LE NOMBRE D'ENTREPRISES EN 2010, SELON LE NOMBRE D'EMPLOYÉS EN MÉTROPOLÉ (SOURCE PÔLE EMPLOI) S'ÉTABLIT AINSI :**



|                         | De 1 à 4   | De 5 à 9     | De 10 à 19     | De 20 à 49     | Plus de 50     |
|-------------------------|------------|--------------|----------------|----------------|----------------|
|                         | salariés   | salariés     | salariés       | salariés       | salariés       |
| Nb entreprises          | 9607       | 10221        | 1610           | 182            | 08             |
| Part des établissements | 44,4%      | 47,3 %       | 7,4%           | < 1%           | < 1 %          |
| Nbre moyen de Sal.      | 3 salariés | 6/7 salariés | 12/13 salariés | 28/29 salariés | 68/69 salariés |

92 % des entreprises officinales occupent moins de 10 salariés; en 2010, les ratios sont stabilisés.

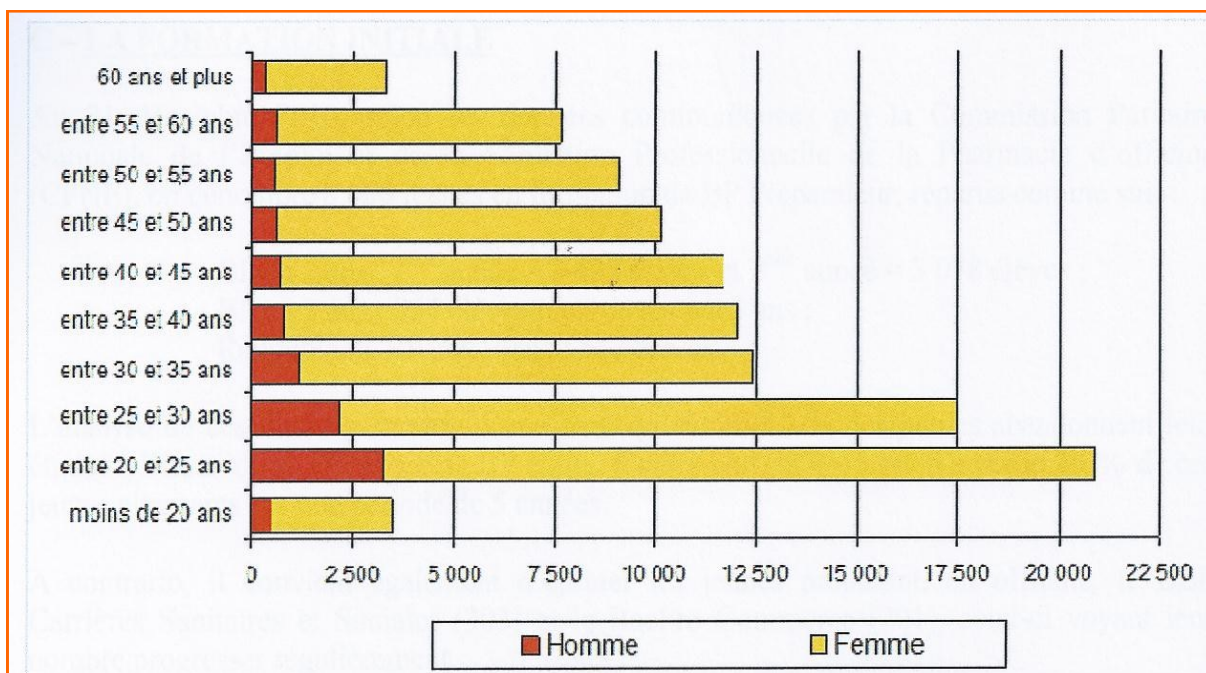
Selon les données annuelles 2010 fournies par l'IPGM (Groupe Mornay - assureur du régime conventionnel de prévoyance des salariés non cadres de la Pharmacie d'officine) représentant environ 95 % des officines de Métropole et 80 % de celles des DOM, on constate que **108363** salariés non cadres ont travaillé **au moins une journée** en officine.

Si l'évolution tendancielle sur les 15 dernières années reste positive, on enregistre cependant une diminution graduelle depuis 2008 de 0,4 % en moyenne annuelle après avoir progressé d'un point et demi par an de 1996 à 2004 et plafonné à 110 000 salariés de 2005 à 2007.

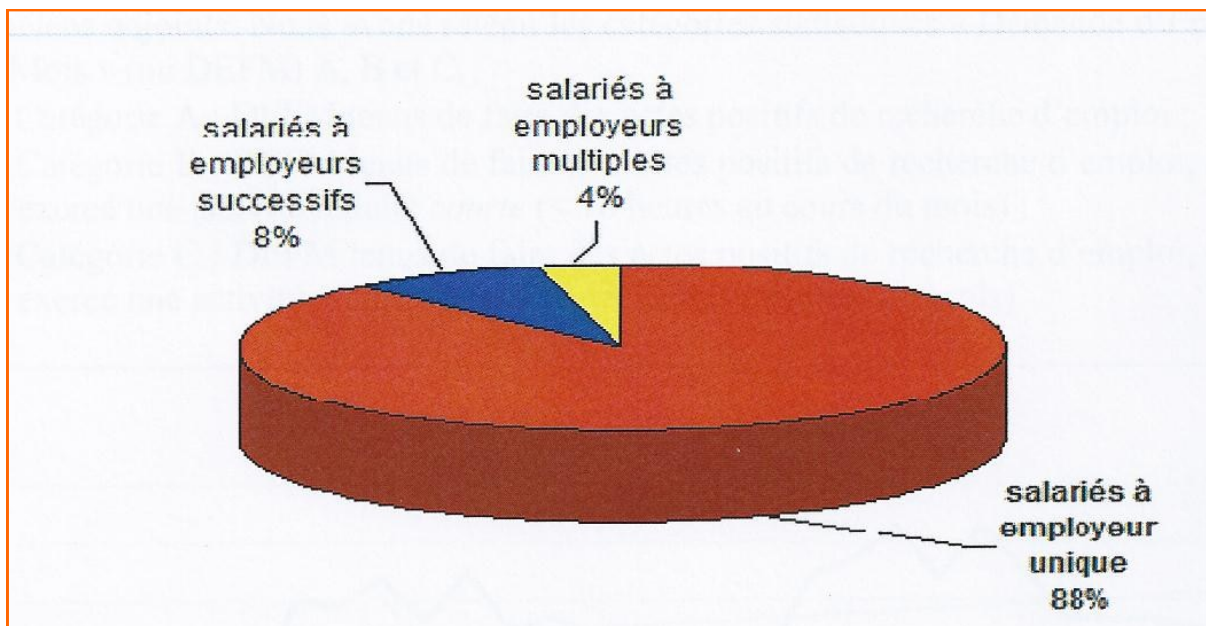
Cette catégorie d'employés (de la femme de ménage au préparateur) est toujours fortement féminisée (90 %). L'âge moyen des **femmes** est de **36 ans**, contre **32 ans** pour les **hommes** (pyramide des âges des salariés non-cadres - source IPGM).



## Officines



**CES SALARIÉS SONT PRINCIPALEMENT MONO-EMPLOYEURS POUR 88 % D'ENTRE EUX. LEUR ANCIENNETÉ MOYENNE AU SEIN DE L'OFFICINE S'ÉTABLIT À 6 ANS ET À 12 ANS DANS LA PROFESSION PHARMACEUTIQUE OFFICINALE (DONNÉES STABLES).**



**L**a part des salariés non-cadres exerçant leur activité à **temps partiel** est de **40 %** environ ; elle diminue à 20 % pour les hommes.

Concernant le personnel Cadre et Assimilé cadre, on constate, selon les données statistiques fournies pour l'année 2010 par Allianz et Generali, co-assureurs du régime de prévoyance des salariés cadres et assimilés de la Pharmacie d'officine, que **32 500 salariés** ont travaillé au moins une journée en pharmacie. Les femmes représentent 80 % de cette population.



## LES SALAIRES CONVENTIONNELS ET OBSERVÉS

### A—LES SALAIRES CONVENTIONNELS - OCTOBRE 2010

Un accord de salaires a été conclu en octobre 2010 ; cela se traduit, pour l'année 2010 par des augmentations en masse par rapport à 2009 :

- pour le point, de 0,28 %
- Et pour le salaire minimum, de 1,05 %.



| Année | Point<br>Masse annuelle<br>Variation | COUT DE LA VIE<br>Variation | SALAIRE MINIMUM<br>Masse annuelle<br>Variation | SMIC<br>Masse annuelle<br>Variation |
|-------|--------------------------------------|-----------------------------|------------------------------------------------|-------------------------------------|
| 2000  | 233,7<br>0,85 %                      | 1,2 %                       | 84.263,28<br>2,64 %                            | 83.898,28<br>2,22 %                 |
| 2001  | 244,20 F/37,228 €<br>4,49 %          | 2,2 %                       | 86.431 F<br>13.176,32€<br>2,57 %               | 86.981 F<br>3,67 %                  |
| 2002  | 38,892<br>4,47 %                     | 2,0 %                       | 12 672 (35h)<br>5,39 %                         | 12 285,3 € (35h)<br>2,4 %           |
| 2003  | 41,286<br>6,15 %                     | 2,0 %                       | 13 458 €<br>6,20 %                             | 12 758,34 €<br>3,85 %               |
| 2004  | 42,828<br>3,73 %                     | 2,0 %                       | 14 100 €<br>4,77 %                             | 13 468 €<br>5,56 %                  |
| 2005  | 44,436<br>3,75 %                     | 1,6 %                       | 14 688 €<br>4,17 %                             | 14 614,6 €<br>8,51 %                |
| 2006  | 45,324<br>2,00 %                     | 2,0 %                       | 14 928 €<br>1,63 %                             | 14 833 €<br>1,5 %                   |
| 2007  | 46,380<br>2,33 %                     | 1,2 %                       | 15 252 €<br>2,17 %                             | 15 206,1 €<br>2,51 %                |
| 2008  | 47,472<br>2,35 %                     | 2,8 %                       | 15 686 €<br>2,85 %                             | 15 664 €<br>3 %                     |
| 2009  | 48,636<br>2,45 %                     | 0,7 %                       | 15 976 €<br>1,85 %                             | 15 952 €<br>1,84 %                  |
| 2010  | 48,771<br>0,28 %                     | 1,1 %                       | 16 144 €<br>1,05 %                             | 16 125 €<br>1,08 %                  |



## B—LES SALAIRES CONVENTIONNELS AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2012

### ARTICLE 1<sup>ER</sup>

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, la valeur du point conventionnel de salaire dans la branche professionnelle de la Pharmacie d'officine est fixée à **4,193 €** de l'heure sur la base de référence du coefficient 100 de la Convention collective susvisée.

### ARTICLE 2

Le salaire mensuel garanti au coefficient 100, excluant toutes primes, est fixé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, à 1400 euros bruts sur la base de trente-cinq heures hebdomadaires.

### ARTICLE 3

Il est créé, entre les coefficients 100 à 230 inclus, une courbe de raccordement s'établissant comme suit :



| 100 | 1400,00 |
|-----|---------|
| 115 | 1407,23 |
| 125 | 1412,06 |
| 130 | 1414,47 |
| 135 | 1416,88 |
| 140 | 1419,29 |
| 145 | 1421,70 |
| 150 | 1424,11 |
| 155 | 1426,52 |
| 160 | 1428,93 |
| 165 | 1431,34 |
| 170 | 1433,76 |
| 175 | 1436,17 |
| 190 | 1443,40 |
| 200 | 1448,22 |
| 220 | 1457,87 |
| 225 | 1460,28 |
| 230 | 1462,69 |



## Le harcèlement moral

Reconnu comme une forme de violence au travail, le harcèlement moral est un risque psychosocial sur lequel l'employeur ne peut pas fermer les yeux.

Un service unique de renseignements personnalisés

FICHE MONITEUR EXPERT



**REPÈRES**

- Le harcèlement moral est un délit passible d'1 an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende\*\* ;
- Tout salarié ayant procédé à des agissements constitutifs de harcèlement moral est passible d'une sanction disciplinaire ;
- Le fait pour un salarié d'accuser à tort son employeur de harcèlement constitue un délit de dénonciation calomnieuse puni d'une peine de 5 ans de prison et de 45 000 euros d'amende\*\*\*.

\* Quant au défendeur, il devra prouver que son attitude n'est pas constitutive de harcèlement. Le juge formera sa conviction sur un faisceau de présomptions. \*\* Article 222-33-2 du Code pénal, \*\*\* Article 226-10 du Code pénal.

Conception : Fabienne Rizos-Vignal, réalisation : Franck L'Hermitte



L'équipe de Moniteur Expert s'appuie sur un groupe d'experts reconnus.  
Pour contacter le service réservé aux abonnés du Moniteur Expert : N° Audiotel 0 892 700 392  
Pour vous abonner : 01 76 73 30 40

Rejoignez sur le forum  
[www.WK-Pharma.fr](http://www.WK-Pharma.fr)